

Synthèse sur le rapport Auneau –Diagana sur le développement du Sport à l'Université.

D'un point de vue global pour le SNEP, sans être naïf sur la communication, les enjeux et la ligne politique globale poursuivie par ce gouvernement, ce rapport constitue un point d'appui pour défendre l'EPS, le sport **à et dans l'université**. Ce rapport existe et il aurait pu commencer par la septième proposition *sur l'ouverture de l'université* ou ne retenir que les propositions 4, 5 et 6 (cf le tableau) et dire que seul les étudiants pratiquants devraient payer (ce qui existe déjà dans de nombreux SUAPS qui font avec). Par ailleurs de nombreuses justifications ou argumentations comme sur les moyens pour faire l'UEO nous semblent peu crédibles, insuffisantes, comportant des risques ou voire ambiguës. **Mais que voulons nous ?**

Maintenir un existant avec seulement 20% de pratiquants en moyenne qui va s'enfermer voire s'amoindrir dans une autonomie de plus en plus accrue laissant les rapports de forces locaux de toutes natures s'exercer **ou bien prendre appui sur des leviers** nationaux ?

Pour le SNEP nous tiendrons encore mieux l'apport à la vie étudiante si enfin la légitimation de l'EPS à travers l'UEO (et le développement des UEL) s'ancre **dans la formation universitaire** (rappel la LOLF ne reconnaît le SUAPS que dans la Vie étudiante - VE).

Le SNEP demande donc à ce que l'UEO soit retenue comme principe ce qui permettra encore mieux de poser la question des financements dont un droit sport, des moyens humains et un plan *Marschall des équipements*. Les propositions sur la santé et la compétition (proposition 4 et 5) sont de l'ordre des contenus mais si elles restent cantonnées à la VE, cela ne fera pas bouger les lignes. Quand aux propositions sur le *guichet unique et l'ouverture* (P.6 et 7), elles jouent sur la structure qui si elle n'a pas une finalité de formation universitaire légitimée dans le cursus, verra la proposition 7 prendre et le dessus et orienter les finalités sur des intérêts notamment locaux ou de concurrence.

Pascal Anger 16/10/09. pascal.anger@snefpsu.net

Sept propositions hiérarchisées dans le rapport.	Commentaires succincts SNEP.
<p>1^{er} Créer une unité d'enseignement (UE) APS obligatoire en licence. L'instauration d'une UEO APSA dans le cursus licence avec au départ sur un semestre puis au final une échéance 2014 sur trois semestres au minimum. Cette mesure doit être appliquée car elle conditionne toutes les autres décisions qui pourraient être prises. C'est la clef d'entrée du dispositif... Toutes les UEL et UEO EPS sont pris en charge par l'état donc pas de coût direct par l'étudiant.</p>	<p>C'est une proposition que nous avons mise au cœur de tous les débats pour poser les enjeux d'un véritable citoyen physiquement cultivé, lucide, autonome, réflexif. C'est un levier indispensable pour qu'enfin l'EPS soit reconnue comme discipline de formation. Nous pensons qu'une UEO en L2 puis une en L3 sur un des deux semestres et le reste en choix facultatif (UEL) serait un bon compromis. La question des moyens deviendra incontournable et le SNEP refusera toutes destructions de l'existant sur la Vie Etudiante.</p>
<p>2^{ème} Valider un droit sport obligatoire solidaire pour l'entretien des IS. Instauration d'un droit sport sur le modèle d'un droit BU à hauteur de 20 euros maximum et donc mutualisé (exempté boursier). Cet argent irait au SUAPS notamment pour fonctionnement des IS. Il compare que l'entretien d'un gymnase coûte vingt fois plus cher que l'entretien des infrastructures (amphi, etc..) et matériel mis à disposition des étudiants que les autres disciplines. Le rapport insiste sur la mutualisation à partir de tous, plutôt que le paiement par certains...</p>	<p>Le SNEP demande à ce que les ressources financières des SUAPS soient conséquentes, pérennisées et assises principalement sur une dotation Etat fléchée. A cette condition par exemple sur une contribution Etat de 20 euros par étudiant, le SNEP est d'accord pour étudier une mise en oeuvre d'une participation étudiante sur le principe d'un droit BU ou médecine, très modique, mutualisée et encadrée dans son évolution. La part globale de l'apport étudiant ne doit pas dépasser plus de 25% des budgets de fonctionnement. Il est urgent que des décisions et engagements de l'Etat soient pris pour la rentrée 09/10.</p>
<p>3^{ème} Mise en œuvre d'un Plan Marschall de constructions et rénovations des IS et ISU à moyen et long terme avec Etat, CT et privé... Sur le court terme optimisation de l'existant et conventionnement avec privé !</p>	<p>Le SNEP ne peut que souscrire à cette revendication qu'il porte avec d'autres tant ce problème est devenu incontournable pour un développement de la pratique scolaire, universitaire et du monde sportif civil.</p>

<p>4^{ème} Mobiliser toutes les compétences afin de conforter la santé des étudiants par la pratique physique et sportive.</p> <p>Il faut construire et mettre en œuvre des contenus de formations liés à la santé (sens OMS) pour une éducation en amont et pour une santé globale. L'UEO est aussi justifiée par ces raisons.</p>	<p>Le rapport pointe que la santé publique dont les questions de mortalité avec la sédentarité et l'obésité sont des enjeux majeurs pour le pays. Pour le SNEP le rapport santé avec l'EPS et ses ASPA ne peut se concevoir qu'au sens de l'OMS conjuguant l'angle social, psychique et physique. Ceci sans instrumentalisation de l'EPS et sans oublier les véritables causes par exemple de l'obésité (qualité alimentaire, économique et organisation du travail).</p>
<p>5^{ème} Une nécessaire vulgarisation de la pratique compétitive et un accompagnement renforcé du sportif de haut niveau.</p>	<p>Le SNEP est pour un enseignement <i>culturel</i> de la pratique de la confrontation, de la compétition avec soi, les autres, qui conjugue simultanément la nécessité de la coopération y compris avec un adversaire et de la relativisation du fait de perdre ou de gagner. Les pratiques au sein de la FFSU sont pour nous un enjeu de ce point de vue.</p>
<p>6^{ème} Création d'un département des APS (DAPS) et d'un guichet unique.</p>	<p>Le SNEP est d'accord si cela signifie une indépendance de moyens et de politique par rapport à un UFR. Cela ne s'oppose pas à la complémentarité avec STAPS, IUFM et autres...</p>
<p>7^{ème} Pour une ouverture de l'université vers les acteurs du monde sportif économique et social.</p>	<p>Pour le SNEP l'ouverture vers l'extérieur ne peut se concevoir et discuter que si les autres propositions sont remplies.</p>

Dans ses conclusions le rapport recommande la nécessité qu'un plan sport soit construit à l'identique du plan licence. De même il suggère que les postes libérés par la retraite soient maintenus. Enfin le rapport préconise une méthode de travail pour la mise en œuvre effective de ces sept propositions à laquelle le SNEP souscrit si le MESR s'engage sur les propositions et des moyens.